

UNE ATTAQUE À NOTRE RÉGIME DE RETRAITE

Alors que le RREGOP est en pleine santé, le gouvernement veut économiser en réduisant ses versements pour la rente des travailleuses et des travailleurs.

Prétextant que la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) favoriserait les départs hâtifs à la retraite, le gouvernement veut réduire la rente et ainsi reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre.



Rente moyenne du RREGOP en 2020: 20 073\$

Économiser sur le dos des travailleuses et travailleurs, c'est manquer une belle opportunité de se démarquer pour être un employeur de choix!

La santé du RREGOP

Au cours des dernières années, les surplus ont continué d'augmenter, passant d'un surplus de 6,14 G\$ en 2017 à 10,6 G\$ en 2020.¹

Le régime est maintenant capitalisé à 115,1%, ce qui signifie qu'il peut répondre amplement à ses engagements.²



Actuellement à 9,69%, le taux de cotisation a fluctué dans les dernières années et les prévisions sont maintenant à la baisse pour la période allant de 2023 à 2025.³

¹Le surplus/déficit est calculé en soustrayant le passif (ce dont la caisse a besoin pour répondre à ses engagements) de la valeur actuarielle de la caisse des participants (ce que les participantes et les participants ont de côté collectivement).

²Le taux de capitalisation est un pourcentage calculé en divisant la valeur actuarielle de la caisse des participants par le passif.

³Le taux de cotisation correspond au pourcentage appliqué à la portion du salaire qui excède 25% du maximum de gains admissibles (MGA).

Détention

Comme si ce n'était pas assez, le gouvernement en demande encore plus aux travailleuses et aux travailleurs qui ont cumulé 35 ans de service. Ils devront avoir minimum 57 ans pour pouvoir quitter sans pénalité.



Par exemple Catherine, 55 ans, cumule 35 ans de service. Le gouvernement lui imposerait de travailler 2 ans de plus pour quitter sans réduction de la rente de retraite.

On veut des mesures de rétention, pas de détention!



Des solutions pour bonifier les conditions de retraite, sans provoquer d'impact sur le taux de cotisation

Ce qu'on revendique:

- L'amélioration des conditions de la retraite progressive;
- La revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans;
- L'instauration de la prestation anticipée;
- Des mesures pour stabiliser le taux de cotisation du RREGOP;
- L'amélioration des critères « social » et « environnemental » d'investissement de la CDPQ.

FRONT COMMUN

